

5^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 25 juin 2013

à la Halle de gymnastique de l'école primaire à Bassecourt

Le président Jean-Luc Portmann a le plaisir d'ouvrir la 5^{ème} séance du Conseil général, à la veille des vacances, dans la salle de gymnastique de l'école primaire à Bassecourt. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous.

M. Jean-Luc Portmann offre la citation du jour qui est de Gandhi, homme politique indien, philosophe et révolutionnaire né en 1869 et mort en 1948 : « Le bonheur c'est lorsque vos actes sont en accord avec vos paroles. »

M. Jean-Luc Portmann excuse M. Pascal Crétin, conseiller communal. M. le Président rappelle que les membres du Conseil communal ont le devoir d'assister aux séances du Conseil général. Il ne voudrait pas que l'absence de conseiller-ère devienne une habitude.

Le président constate que le Conseil général a été convoqué par courrier et par le journal officiel de la RCJU du 12 juin 2013. L'ordre du jour y est mentionné. Il demande si quelqu'un souhaite une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbaux des Conseils généraux des 23 avril et 7 mai 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des comptes communaux et bourgeois 2012 des Communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier (Message n° 6 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
6. Crédit de Fr. 85'000.00 pour l'achat de la parcelle n° 1254 du ban de Bassecourt (Message n° 7 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
7. Crédit de Fr. 90'750.00 pour la réalisation des investigations techniques de la décharge du Paddock (Message n° 8 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
8. Donner la compétence au Conseil communal pour vendre le terrain à bâtir compris dans le périmètre du plan spécial « Le Bruye » à Courfaivre et fixer le prix de vente (Message n° 9 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
9. Emprunt de Fr. 81'000.00 pour la participation communale à la construction d'une nouvelle installation de sécurité des CJ au passage à niveau de l'Oratoire à Glovelier (Message n° 10 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
10. Procéder à la nomination des membres des commissions bourgeoises de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.
11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Zubonja Marina.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 31 membres du Conseil général sont présents. M. Claude Humair est excusé, non remplacé. Mme Jeannette Receveur est excusée, non remplacée. Selon lettre du Service des communes du 24 juin 2013, M. Denis Morel a déménagé de Courfaivre à Bassecourt et n'a donc plus le droit de siéger, étant donné que chaque ancienne commune forme un cercle électoral pour l'élection des membres du Conseil général. Il est remplacé par Mme Christine Römer.

2. Procès-verbal des Conseils généraux du 23 avril et 7 mai 2013.

Les procès-verbaux des Conseils généraux des 23 avril et 7 mai 2013 sont acceptés tels que présentés, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

M. Jean-Luc Portmann a été invité à la 4^{ème} manche du championnat suisse de Buggy thermique à Bassecourt le dimanche 23 juin.

M. le Président est invité à l'apéritif officiel de « Bassecourt s'amuse » ce week-end. Il représentera le Conseil général à cette occasion.

M. le Président invite tous les membres du Conseil général à prendre leur vélo à l'occasion du slow up qui aura lieu dimanche 30 juin.

M. Jean-Luc Portmann revient sur les articles de presse au sujet de la suppression de la microrégion. Il rappelle que nous devons respecter les décisions populaires de Boécourt et Saulcy, qui n'ont pas voulu de la fusion. Pour M. Portmann, nous devons d'abord consacrer notre énergie à la mise en place de notre nouvelle commune avant de reparler de microrégion.

M. Jean-Luc Portmann informe que l'association des maires du district de Delémont va lancer une réflexion sur l'avenir des syndicats de communes. Il espère que notre Conseil communal y participera activement.

M. le Président communique que le bureau du Conseil général a reçu une invitation à participer à la rencontre 2013 des bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux du Jura et Jura bernois. Cette rencontre aura lieu le samedi 16 novembre.

M. le Président est invité à la Fête de l'étang des lavoirs les 6 et 7 juillet.

M. le Président informe que la séance du Conseil général prévue le mardi 29 octobre est déplacée, en raison de la présence du cinéma itinérant roadmovie, avec la projection du film « Win Win » à Undervelier. La séance du Conseil général est avancée au mardi 22 octobre, afin de respecter les délais pour pouvoir présenter le nouveau règlement d'organisation et d'administration.

M. Portmann donne lecture de la réponse de l'Office fédéral des transports à la résolution du 2 mai 2013 relative au soutien à la ligne Genève-Bienne-Delémont-Bâle.

M. le Président rend hommage à René Schaffter, décédé il y a quelques jours, un homme politique très actif, qui s'est investi pour la chose publique, dans notre canton et dans sa commune de Soulce.

Au sujet de l'absence de M. Pascal Crétin, M. le maire Jean-Bernard Vallat relève que les membres du Conseil communal participeront au maximum aux séances. Il précise que M. Pascal Crétin est excusé pour raison médicale.

M. le maire invite tout le monde à l'inauguration du jardin public et place de jeux, qui aura lieu à la place de la Gare à Bassecourt le samedi 6 juillet à 11h00.

M. Jean-Bernard Vallat annonce que l'inauguration de la place de la Gare à Glovelier aura lieu après les vacances, fin août-début septembre.

M. Jean-Bernard Vallat informe qu'après six mois de « liberté totale », dès la reprise, la police va faire des tournées dans les villages de la commune de Haute-Sorne. Des contrôles seront faits, notamment aux places de parking.

M. le Maire communique que le règlement d'organisation et d'administration sera soumis au peuple le 24 novembre 2013. Dès la mi-septembre, le dossier sera prêt. Contrairement à l'annonce d'une certaine presse, il n'y a aucun retard concernant ce règlement.

M. le Maire annonce le prolongement du revêtement phono-absorbant jusqu'à la rue de la Prairie.

M. le Maire invite tout le monde à participer à la fête de Bassecourt les 28, 29 et 30 juin et aussi à la fête de Courfaivre à la rentrée.

M. Jean-Bernard Vallat adresse ses remerciements à toutes et tous pour les six premiers mois de fonctionnement de notre nouvelle commune.

4. Questions orales.

M. Patrick Ballaman (PS) retrace l'histoire de l'usine Condor à Courfaivre, qui a construit sa notoriété avec la bicyclette. L'entreprise comptait jusqu'à 300 collaborateurs dans les années 50. Les dirigeants des années 80 n'ont pas cru dans l'avenir du VTT et du scooter. Erreur stratégique sans aucun doute. Les repreneurs se sont lancés dans l'aviation. Mais le condor n'a jamais pris son envol et ceci malgré un soutien illusoire de la part du canton du Jura. Depuis le printemps 2011, il n'y a plus de personnel et plus d'activité sur ce site. Un administrateur unique s'occupe de la société pour louer des surfaces comme dépôt. Le site semble voué à l'abandon et le bâtiment se dégrade à vue d'œil. A ce rythme, sans chauffage, sans entretien, même les locations ne seront plus possibles. La crainte est évidemment que ce site d'une superficie importante reste entre les mains de la collectivité publique qui pourrait subir la déconstruction de ce vaste complexe et de probables mesures d'assainissements. La situation semble constituer une bombe à retardement. Patrick Ballaman aimerait savoir si le Conseil communal a pris des contacts avec l'administrateur de cette société ainsi qu'avec les autorités cantonales ? Maintenant que Condor a été complètement déplumée, quelle est l'issue à laquelle nous pouvons nous attendre et quelles sont les éventuelles perspectives pour ce site industriel ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que l'usine se dégrade à vue d'œil. Le Conseil communal se préoccupe de la situation et a déjà évoqué l'organisation d'un entretien avec l'administrateur unique. Le Conseil communal va entreprendre le problème. Les autorités feront tout leur possible pour que ce site ne soit pas abandonné et que ce ne soit pas à la commune de l'assainir.

M. Patrick Ballaman est satisfait.

Mme Nicole Lachat (PCSI) indique qu'elle fait partie de la commission spéciale concernant la révision du statut du personnel. A ce jour, la commission ne s'est pas encore réunie. Elle a appris qu'une commission paritaire siégeait pour discuter de ce règlement. Elle se demande si cette commission ne fait pas doublon avec la commission de révision du statut du personnel élue par le Conseil général et si cela ne retarde pas le processus ? D'autre part, la convention de fusion dit que tant qu'un règlement n'est pas établi et accepté par le Conseil général, c'est la situation de Bassecourt qui prévaut. Pourquoi dans le cas de nos employés, la situation de Bassecourt n'a pas été conservée telle quelle ? Car si la fameuse contribution à la caisse-maladie a été maintenue, l'horaire hebdomadaire à 43 heures, a, lui, été modifié, ainsi que la création d'une commission paritaire. Le Conseil général n'a pas entériné ce changement, pourquoi a-t-on dérogé partiellement au principe de la convention de fusion ? Et de ce fait, peut-on exiger que dès le 1^{er} juillet 2013, tous les employés se conforment à toutes les pratiques en vigueur à Bassecourt au 31 décembre 2012 ?

La situation n'est pas claire et pas saine. Le groupe PCSI demande à ce que le règlement sur le statut du personnel soit, dans tous les cas, approuvé jusqu'à fin octobre au plus tard.

M. Etienne Dobler répond que suite à la nomination de la commission pour la révision des statuts du personnel communal, effectivement, une commission paritaire a été constituée. Elle est formée par 3 membres du personnel communal et 3 membres du Conseil communal. Différents points ont été abordés, comme les contrats de travail et la timbreuse. Les contrats de travail sont dans les mains

d'un avocat spécialiste du droit du travail. Nous avons décidé d'établir un contrat de travail pour chaque employé, à temps partiel ou complet, ce qui représente 64 personnes. Les contrats de travail seront signés prochainement. La commission paritaire travaille à la préparation d'un projet de statut du personnel. Le Conseil communal a jugé nécessaire de se doter d'un avocat spécialiste du droit du travail. Le projet sera ensuite soumis à la commission spéciale. Pour ce qui est du temps de travail, il était prévu que le statut de Bassecourt s'appliquerait. L'article 16 du statut du personnel de Bassecourt, stipule que la durée hebdomadaire de travail doit correspondre aux normes cantonales, soit 41 heures, ce qui est conforme.

Mme Nicole Lachat est partiellement satisfaite.

M. Kevin Challet (PS) revient sur le projet des anciennes autorités de Glovelier pour la mise en place d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) rattachée à l'institution de l'enfance les « Patachous » à Bassecourt. Aux dernières nouvelles, cette UAPE devait voir le jour dans les anciens locaux du bureau communal de Glovelier. Il souligne qu'il existe une forte demande des parents pour cette structure et qu'un projet comme celui-ci est indispensable dans un village de 1'200 habitants. M. Challet ajoute que la mise en place d'une UAPE avait été citée par le comité de fusion. Il demande où en est le projet d'une UAPE à Glovelier, à quelle période l'UAPE va ouvrir ses portes et s'il y a d'autres projets d'UAPE au sein de notre nouvelle entité ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le Conseil communal a mandaté un bureau d'architecture. Un avant-projet sera préparé et ensuite transmis aux Patachous, en collaboration avec les enseignants. Elle estime que l'UAPE pourrait être prêt pour la rentrée d'août 2014.

M. Kevin Challet est partiellement satisfait.

Mme Christine Stegmüller (PCSI) revient sur les dernières votations du 9 juin 2013. Elle a été interpellée par une nouvelle citoyenne de notre commune qui n'a pas trouvé d'indication sur l'emplacement et les horaires du bureau de vote dans sa localité. Aucune information n'a été donnée, dans ou sur l'enveloppe qui contenait le matériel de vote. De plus, elle n'a pas trouvé ces renseignements sur le site internet de la commune. Elle demande s'il ne serait pas possible de donner ces informations sur une feuille qui serait mise dans l'enveloppe avec le matériel de vote, ainsi que sur le site internet de la Commune ?

Elle demande également s'il ne serait pas possible de diffuser les résultats des votations sur le site internet de la Commune. Elle souhaite que nous utilisions les moyens modernes de communication que nous avons à disposition au 21^{ème} siècle.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que l'information n'a pas été mise dans l'enveloppe lors du dernier scrutin, suite à un oubli. Une feuille d'information avait été mise dans l'enveloppe de vote à l'occasion de la votation du 3 mars 2013. Dorénavant, ce sera à nouveau le cas et sur internet, les mêmes informations y figureront. Dès la prochaine votation, les résultats seront diffusés sur le site internet. On en a bien pris note.

Mme Christine Stegmüller est satisfaite.

M. Markus Berchier (UDC) demande pourquoi les bords de la route communale à Soulce ne sont pas tous fauchés, comme dans les autres villages, mais par contre la voirie a effectué une partie des alentours de l'école. Selon le cahier des charges, les alentours de l'école doivent être faits par la concierge de l'école. Il demande pour quelle raison on doit payer ce travail à double ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond que tous les travaux de fauchages ne sont pas terminés. Un règlement devra être élaboré pour définir ce qui doit être fauché ou non. Les voyers n'ont pas eu le temps de faucher les bords de route à Soulce. Pour l'école, la concierge est hospitalisée et n'a pas pu faire les alentours.

M. Markus Berchier est satisfait.

M. Olivier Boillat (PDC) revient sur la situation financière de la commune jugée préoccupante par le Conseil communal. Le fait de la fusion pourrait accentuer certaines dépenses, nécessaires dans l'un ou l'autre de nos villages. Le fait que nous soyons « politisés » pourrait de plus accentuer le

phénomène psychologique qui consiste à améliorer la situation devant nos portes respectives. M. Olivier Boillat pose les questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il prévu de réaliser un plan financier sur 4 ans, à discuter au Conseil général ces prochains mois ? Il permettra globalement de répartir les investissements sur les villages, les années et les dicastères et de faire des choix politiques ensemble.
- Comment les mesures de diminution des dépenses seront-elles discutées ? Par exemple, suppression du ramassage à domicile du papier, réduction des déneigements, descriptifs des postes et de la structure organisationnelle pour les employés communaux ?

M. Etienne Dobler répond que le Conseil communal s'est déjà attelé à la préparation d'un programme de législation, qui comprend une planification financière. Le cadre légal est l'article 22 du décret concernant l'administration financière des communes. Le Conseil communal établit un plan financier valable pour 5 ans et revu tous les 2 ans. Chez nous, il sera revu tous les 6 mois. Le plan financier vise à un équilibre budgétaire, à dégager un degré d'autofinancement suffisant, ainsi qu'à une maîtrise de l'endettement et du service de la dette. Les outils à mettre en place sont notamment les indicateurs financiers et de performance, un système de contrôle interne, avec une responsabilité accrue du Conseil communal, une révision comptable par des audits. Il est également prévu une maîtrise des charges dans le compte de fonctionnement et un suivi rigoureux des recettes. L'analyse détaillée et régulière des points énoncés ci-dessus permettra de déterminer nos flux de liquidités (cash flow) et ainsi, si on y ajoute encore nos éventuels désinvestissements, connaître notre capacité de financement.

M. Olivier Boillat est satisfait.

5. Approbation des comptes communaux et bourgeois 2012 des Communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier (Message n° 6 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Jean-Luc Portmann indique la manière de procéder. Conformément à l'article 37, du règlement du Conseil général il donnera la parole au représentant du Conseil communal. Ensuite, conformément à l'article 38, du même règlement, le président donnera la parole aux membres qui le désirent, mais qui s'exprimeront de manière générale sur les comptes.

M. Etienne Dobler présente les comptes et indique qu'il sera épaulé par les caissiers communaux Mirco Bellè, ancien caissier de Glovelier et Sacha Imbriani, ancien caissier de Courfaivre. Les comptes communaux et bourgeois sont passés commune par commune.

Pour Bassecourt :	compte municipal	excédent de charges	Fr. 755'611,-.
	compte bourgeois	excédent de recettes	Fr. 60'586,-.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérificateurs des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Bassecourt sont approuvés à l'unanimité.

Pour Courfaivre :	compte municipal	excédent de charges	Fr. 370'180,-.
	compte bourgeois	excédent de charges	Fr. 32'726,-.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérifications des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Courfaivre sont approuvés à l'unanimité.

Pour Glovelier :	compte municipal	excédent de recettes	Fr. 533'297,-.
------------------	------------------	----------------------	----------------

compte bourgeois excédent de charges Fr. 18'891,-.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérifications des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Glovelier sont approuvés à l'unanimité.

Pour Soulce,	compte municipal	excédent de charges	Fr. 120'731,-.
	compte bourgeois	excédent de charges	Fr. 558,-.

Etienne Dobler donne lecture du rapport des vérifications des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Soulce sont approuvés à l'unanimité.

Pour Undervelier,	compte municipal	excédent de charges	Fr. 69'830,-.
-------------------	------------------	---------------------	---------------

La Bourgeoisie d'Undervelier étant une bourgeoisie indépendante, les comptes ne sont pas gérés par la Commune.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérificateurs des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux 2012 d'Undervelier sont approuvés à l'unanimité.

Etienne Dobler remercie le personnel de l'administration et particulièrement M. Mirco Bellè et M. Sacha Imbriani.

6. Crédit de Fr. 85'000.00 pour l'achat de la parcelle n° 1254 du ban de Bassecourt (Message n° 7 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch explique que si l'on souhaite dans un plus ou moins proche avenir agrandir le Home médicalisé Claire-Fontaine, y créer des places de parcs et réaliser un accès convenable, il est indispensable d'acheter la parcelle n° 1254 d'environ 2'000 m². Depuis 2 ans, le propriétaire propose son terrain à la vente. Plusieurs amateurs ont montré leur intérêt, mais à chaque fois, la Commune de Bassecourt s'est opposée à cette transaction pour des raisons « d'intérêts publics prépondérants ». Le Conseil communal propose l'achat de cette parcelle pour un montant global de Fr. 80'000,-. La dépense sera couverte par voie d'emprunt. Intérêts et amortissements, le coût annuel est estimé à Fr. 4'250,-.

M. Jean-Michel Hofmann, directeur du Home médicalisé Claire-Fontaine et M. Olivier Girard, membre de la commission de gestion du Home, présentent le projet d'agrandissement du Home médicalisé Claire-Fontaine.

Le président ouvre la discussion.

Mme Céline Grellier demande qui financera le montant annuel de Fr. 4'250,- ?

M. Gérard Ruch répond que c'est à la charge de la Commune.

Le président passe au vote. Le crédit de Fr. 80'000,- pour l'achat de la parcelle n° 1254 du ban de Bassecourt est approuvé à l'unanimité.

7. Crédit de Fr. 90'750.00 pour la réalisation des investigations techniques de la décharge du Paddock (Message n° 8 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Georges Migy explique que la décharge du Paddock a fait l'objet de plusieurs étapes d'investigations depuis 1997. Les résultats obtenus ont démontré que cette décharge se développe de part et d'autre de la rue des Mérovingiens. La partie ouest est occupée par des champs et l'ancienne usine Willemin Macodel. La partie est de la décharge a été construite et est occupée par des habitants. Les deux corps de la décharge ont été exploités entre 1936 et 1980. Ils contiennent des déblais naturels, des matériaux de démolition, des ordures ménagères et des déchets industriels.

L'Office de l'environnement a demandé à ce que des investigations complémentaires soient réalisées. L'offre des prestations du bureau RWB s'élève à Fr. 25'920,- TTC. Les prestations de tiers sont devisées à Fr. 56'592,-. Ces investigations pourront être subventionnées en totalité par la Confédération et le Canton. Une faible part des prestations prévues est destinée à déterminer les conditions de valorisation de la décharge ouest. Cette part de prestation s'élève à Fr. 4'600,- (hors divers et imprévus) et ne peut bénéficier de subvention. Ce montant sera pris en charge par la Commune dans le cadre de la viabilisation du secteur.

En résumé, un montant de Fr. 85'690,- bénéficie d'un subventionnement de la Confédération et du Canton à 100 %. Le montant à charge de la Commune s'élève à Fr. 5'060,-.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 90'750,- pour la réalisation des investigations techniques de la décharge du Paddock est approuvé à l'unanimité.

8. Donner la compétence au Conseil communal pour vendre le terrain à bâtir compris dans le périmètre du plan spécial « Le Bruye » à Courfaivre et fixer le prix de vente (Message n° 9 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch informe que le plan spécial « Le Bruye » a été approuvé par le Service cantonal de l'aménagement du territoire en 1996. Les travaux d'équipement ont commencé au mois d'octobre 2012 pour se terminer en mai 2013. Il indique que quatre parcelles appartiennent à la commune de Haute-Sorne. Un citoyen a déjà déposé, avec l'accord des autorités, une demande de permis de construire pour la construction d'une maison familiale sur une parcelle communale.

M. Gérard Ruch communique que le Conseil communal n'a pas fixé de prix de vente de base, mais le prix indicatif est estimé à fr. 120,- le m².

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le Conseil général, à l'unanimité, donne la compétence au Conseil communal pour vendre le terrain à bâtir compris dans le périmètre du plan spécial « Le Bruye » à Courfaivre et fixer le prix de vente.

9. Emprunt de Fr. 81'000.00 pour la participation communale à la construction d'une nouvelle installation de sécurité des CJ au passage à niveau de l'Oratoire à Glovelier (Message n° 10 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Mme Nicole Eggenschwiler explique que le passage à niveau des CJ à Glovelier, doit faire l'objet d'assainissement et de sécurisation par un signal lumineux et sonore. Par convention signée avec les Chemins de fer du Jura le 25 septembre 2012, la commune de Glovelier s'est engagée financièrement à la répartition des frais de la sécurisation du passage à niveau de l'Oratoire à Glovelier. Les travaux ont été réalisés ce printemps et la Commune de Haute-Sorne en a pris acte le 7 mai 2013 pour une mise en service annoncée pour le 16 mai 2013. La charge annuelle estimée, intérêts et amortissements, se monte à Fr. 4'100,-. La dépense sera couverte par voie d'emprunt en 2014. Cet objet n'était pas prévu au budget 2013.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, l'emprunt de Fr. 81'000,- pour la participation communale à la construction d'une nouvelle installation de sécurité des CJ au passage de l'Oratoire à Glovelier est accepté à la majorité évidente.

10. Procéder à la nomination des membres des commissions bourgeoises de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Guy Meier indique que comme le veut la réglementation en vigueur, chaque assemblée bourgeoise propose ses candidats pour les commissions des affaires bourgeoises. Le Conseil communal a décidé de former des commissions de 5 membres.

M. Guy Meier donne connaissance des propositions de membres des commissions bourgeoises de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

Propositions pour Bassecourt : Alain Christe, Damien Guerdat, François Rebetez, Otto Schindler et Christian Voyame.

Passés au vote, la composition de la commission bourgeoise de Bassecourt est acceptée à l'unanimité.

Propositions pour Courfaivre : Claude Bandelier, Denis Girardin, Michel Monnerat, Claude Tendon et Gérard Tendon.

Passés au vote, la composition de la commission bourgeoise de Courfaivre est acceptée à l'unanimité.

Propositions pour Glovelier : Bernard Bailat, Patrick Girard, Daniel Jeanguenat, Sylvain Mahon et Vincent Monin.

Passés au vote, la composition de la commission bourgeoise de Glovelier est acceptée à l'unanimité.

Propositions pour Soulce : Gérard Crétin, Michel Crétin, Roland Beuchat, Pascal Crétin et Christophe Crétin.

Passés au vote, la composition de la commission bourgeoise de Soulce est acceptée à l'unanimité.

11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présenté par Mme Zubonja Marina.

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

